

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie	France
Un an Fr. 10	Un an Fr. 12
Six mois 6	Six mois 7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

14, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses,..... la ligne	0 40
Réclames	0 60
Chronique locale.....	1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE peut insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Le dernier Meeting de la Colonie Française

Tunis, le 9 Janvier 1896.

Le Réveil de la Colonie

Il y a quelques jours à peine, à cette même place, nous disions : « Si M. Millet arrivait à former ici ce parti opportuniste qui fait l'objet de ses rêves, la Colonie française ne tarderait pas à devenir la vache à lait de ce parti insolent. »

Sur un point, et non des moins importants, nos prévisions se réalisent. C'est par l'impôt du timbre et l'enregistrement, que le maître act des destinées de la Tunisie, comme il a fouillé dans nos poches et, croyez-le, il ne tardera pas à y enfoncer ses bras jusqu'au coude pour en exploiter le fond.

Pour prévenir ces choses-là, nous avons essayé de faire des démarches au lieu de faire des manières au gousset Millet, ceux qui prétendent représenter la Colonie s'étaient contentés par un raisonnement énergique de lui faire connaître l'accueil qui était réservé à cet impôt, ils n'auraient pas eu, ces jours derniers, à agiter le spectre révolutionnaire pour l'obliger à revenir sur un fait accompli.

Mais pendant que la Colonie — nous parlons bien entendu de la Colonie indépendante — par le canal de la *Petite Tunisie* criait à tue-tête : « Prenez garde, messieurs les membres des Chambres de Commerce et d'Agriculture à la sauce financière que le Résident Millet nous prépare pour nos étrennes du jour de l'an 1896 » ces singuliers représentants de la Colonie — ô cruelle ironie ! — dédaignaient nos appels ; ils préféreraient traiter en tête à tête avec le Ministre, les hautes questions d'économie politique ; c'est mieux porté, paraît-il, parmi le monde des affaires publiques.

Il est, dès lors, très naturel que, lorsque des hommes s'attribuent sans rire un rôle de cette importance, ils ne puissent, de ces hauteurs, entendre ce qui se passe dans la rue, ce vaste couloir dans lequel les modestes discutent leurs intérêts.

Et si la Colonie toute entière ne s'était enfin réveillée en sursaut en jetant un formidable cri : au secours ! arraché par la douleur poignante des coups de knout que lui administrait l'irascible Millet, ces messieurs en seraient certainement encore à congratuler le sire René, sur ses manières aimables.

Nous devons dire à la vérité, que, en présence de la Colonie irritée, ils ont modifié leur allure, pour un peu, ce monde ordinairement si complaisant vis-à-vis du maître, du dispensateur des faveurs, serait allé l'arracher à la Résidence par le fond de sa culotte pour le précipiter dans le lac Bahira, ce qui, on en conviendra, eût été peu courtois.

Depuis nous n'entendons plus autour de nous que des voix de basse-voix, c'est à qui bourdonnera le plus fort.

Certes, nous ne le désirons pas, mais nous craignons fort, que malgré cette sonorité, le Résident nous impose ce

qu'il appelle « le résultat de ses études ! » Et, malgré les angles que la camarilla s'efforce aujourd'hui d'arrondir, l'impôt du timbre et de l'enregistrement pesera plus lourdement qu'on ne le pense sur l'échine, déjà trop chargée, de la Colonie française dans un avenir peu éloigné.

Qu'on le veuille ou non, si ce décret n'est pas rapporté, on se heurtera à l'ignorance feinte ou vraie des colonies étrangères et des indigènes, et il n'y aura que nous, français, qui ne devons pas ignorer la loi qui devons le payer. Si c'est pour cela que M. Millet fait appel à nos compatriotes de France, il rait beaucoup mieux de les laisser où sont.

Il ferait bien aussi de s'en tenir là, sur les études qu'il fait ici, dit-il, depuis un an, car il en tire de telles déductions que la colonie ne tient plus à

Parbleu, nous entendons dire « ce sac est vide et il faut absolument y mettre quelque chose dedans. »

C'est au sujet de ce sac qu'une mauvaise gestion a mis à sec rapidement que le conflit actuel a pris naissance.

Que sont donc devenus entre les mains du Résident Millet ces fabuleuses réserves, suffisantes à elles seules disait-on, pour faire face à toutes les dépenses de l'outillage économique de la Régence ?

Nous a-t-on assez bernés avec ces millions de piastres, enfouis au fond d'un silos ?

Maintenant que ce silos est à sec, c'est à notre portemonnaie qu'on s'en prend ; c'est la logique de messire Millet.

On peut ne pas être des amis de M. Targe mais la vérité nous oblige à dire que le vice-président de la Chambre de Commerce a prononcé le jour de l'an, à la réception de la Colonie française par le résident, un discours empreint du plus pur libéralisme que nous aurions fortement applaudi si, nous ne nous étions pas interdits l'entrée de la Maison de France et avions été présent à la réception.

La Disgrâce de M. Fermé

Je connais, depuis plus de vingt ans, M. Martineau des Chesnez, car j'ai usé, au collège, un nombre assez respectable de fonds de culottes sur les mêmes bancs, c'est dire si j'ai appris avec plaisir sa nomination comme président du tribunal mixte, mais d'un autre côté, je n'ai pu m'empêcher de faire de tristes réflexions sur la disgrâce qui a atteint son prédécesseur, l'honorable M. Fermé.

Voilà un président qui occupait avec talent et indépendance un poste assez ingrat qui s'est vu, du jour au lendemain, sacrifié, brisé par la volonté d'un homme.

Et c'est, qui plus est, en lisant, par hasard, l'*Officiel Tunisien* du 31 décembre qu'il apprenait la disgrâce qui l'atteignait !

On ne peut pas, on en conviendra, agir avec plus de sans-gêne, de désinvolture, avec un magistrat, un homme qui n'est pas le premier venu.

M. Fermé se serait rendu immédiatement à la résidence, et pour calmer sa juste colère, M. Millet lui aurait promis

qu'il serait fait chevalier de la Légion d'honneur et devrait une compensation !

N'empêche que le procédé était là. La colonie sur les cédés de son autocrate Résident, il me semble que M. Millet aurait pu agir différemment vis-à-vis d'un tribunal qui n'avait absolument rien fait pour mériter la disgrâce qui l'a atteint.

On a bien que, dans quelques-uns de ses jugements, il n'a pas été absolument impartial. M. Bourde qui avait voulu le terre-à-terre appartenant à M. Bourde, mais si un magistrat ne peut pas juger dans la plénitude de sa conscience nous nous demandons ce que nous aurions avec une cour d'appel en Tunisie si on nous envoie un cadeau qu'on veut nous faire.

Si les faits nous font faire, nous ne faisons pas de politique, nous ne faisons que constater l'indépendance, le Résident comme il a brisé l'honneur.

C'est une garantie pour nous que la cour de justice soit en Algérie, aussi tous nos efforts tendent vers ce but d'emporter les moyens possibles, la création d'une cour d'appel en Tunisie, peut-être, n'être composée que de magistrats français.

Il ne serait plus alors aux français, de chose à faire : s'empresser de liquider leurs affaires et de se sauver ensuite ne voudraient se voir à bref délai su

Il paraît que l'huissier Meysonnasse, de Bizerte, n'aurait pu actionner tous ses actes par le tribunal de Bizerte, et même à Tunis, alors que le Procureur de la République avait cru devoir lui infliger un blâme.

Cette affaire ayant été frappée d'appel, la cour d'Alger, si l'huissier de Bizerte avait le droit d'...

Le Voix est fait

Dans sa série d'articles qu'il publie ou qu'il fait publier dans son journal vice-officiel, M. Millet essaye de plaider les circonstances atténuantes pour son fan-tôme décret du 31 décembre.

Il ne se contente pas de donner quelques faibles explications, il insulte encore la colonie, oubliant que l'injure est l'argument de ceux qui n'en ont pas.

Sans nous étendre plus longuement sur les conséquences et sur les contradictions des divers articles du susdit décret, on nous permettra de relever toutes les inexactitudes, ne voulant relever que cela, que contient ce panégyrique de l'administration de ce Résident inénarrable.

Et d'abord, s'il est bon de prévoir les dépenses, de ne pas attendre que le budget soit en déficit, il est bon aussi de donner des raisons exactes et justes de ces dépenses. Il ne suffit pas à un administrateur quelconque des deniers des autres de demander de l'argent et toujours de l'argent sans en justifier honnêtement, honnêtement l'emploi.

Il ne suffit pas de dire nous ferons ceci, nous ferons cela, pour avoir le droit de dépouiller les contribuables, et puisqu'on a parlé de *politique électorale*, nous trouvons, nous, que la voilà la politique électorale : promesses sur promesses, mensonges sur mensonges ; tout le monde sait ce qu'on doit faire de toutes ces promesses d'occasion, de tous ces programmes de circonstance.

Le chemin de fer du Kef! Grand cheval de bataille qui va être le grand dada qu'on semble vouloir enfourcher pour tout expliquer, pour tout excuser, pour tout demander.

Pensez donc 10,000,000 de francs ne se trouvent pas sous les pieds d'une mule, comme disait Basile, de Figaro ; il nous faut des impôts énormes pour arriver à faire pareille somme.

Mais où a-t-il été décidé ce chemin de fer ? autrement que dans un rapport plus ou moins fantaisiste, et dans l'imagination pérégrinante d'un Résident chevaucheur.

Il y a déjà longues années qu'on a parlé du chemin de fer du Kef, et puisque M. Millet a la manie de fouiller dans les vieux papiers, il aura certainement trouvé plusieurs projets et demandes de concession du susdit chemin de fer, projets et demandes émanant de l'industrie privée, qui se chargeait de construire et d'exploiter les chemins de fer de la région du Cers et du Kef, sans demander de garanties d'intérêt, payant même une redevance à l'Etat.

Qu'on ne vienne donc pas nous parler de chemins de fer qui sont encore bien loin dans les brouillards de la Suède.

Ah ! mais, et la Cour d'appel ? Qui vous la demande cette fameuse Cour de justice tunisienne ?

Le seul espoir du justiciable est de pouvoir se présenter devant des juges qui n'aient pas à subir l'influence d'un Résident autoritaire.

Ce n'est pas que nous doutions un seul instant de l'indépendance de nos magistrats ; mais, que voulez-vous, l'éloignement de la Cour d'appel d'Alger paraît-être, à quelques colons tunisiens une garantie de plus de l'indépendance et de l'impartialité bien connue de notre magistrature.

Quoiqu'il ne nous appartienne pas d'indiquer son travail à celui qui est payé, que nous payons pour le faire, on nous permettra de reconnaître avec le député, dont on parle et que nous ne connaissons pas, qu'on pourrait faire quelques économies sur les frais d'administration, mais pas comme l'entend certaine direction ; celle-ci nous rappelle un peu un chef de service à qui on demandait un rapport sur les économies à faire sur son personnel, et qui, en drainant le plus possible les appointements des petits employés arrivait à une économie de 15,000 francs et concluait à une augmentation d'appointements pour lui et les grands ou gros employés de 18,000 francs.

Cette direction a supprimé quelques petits employés à 1200 et 1500 francs et les a remplacés par des employés qu'on paye sensiblement plus cher.

Certainement, on peut réaliser des

économie et puisqu'on établit certaines comparaisons avec des négociants et commerçants, nous voulons bien les accepter et dire à nos administrateurs : gérez donc l'argent qui ne vous appartient pas comme votre bien propre gaspillez un peu moins l'argent des contribuables, ne le distribuez pas, ne le prodiguez pas, d'une façon inavouable.

Mais, comme nous le disons plus haut, il ne nous appartient pas de faire le travail de celui que nous payons, il nous déplaît d'être pressurés, réunés par les gérants de nos deniers. Et puisqu'on nous met en demeure de choisir et que Maître Jacques nous dit : « dites votre secret ou prenez mon office de cuisinier » nous, Valère son patron, nous répondons : « Quittez votre office et votre tablier. » Le choix est tout fait.

Les journaux qui étaient désignés en 1895 pour recevoir les annonces légales et judiciaires, ne doivent pas être satisfaits du monopole qui a été créé en faveur de l'Officiel Tunisien dont la Dépêche a l'exploitation et naturellement doit en avoir les revenus : une trentaine de mille francs par an.

C'est beau l'amitié d'un grand homme que les scrupules n'étouffent guère!

Ce grand homme n'avait-il pas refusé, en effet, la proposition de concentrer les annonces judiciaires dans l'Officiel, alors qu'elle lui était demandée par M. Omessa ?

C'est qu'avec l'ancien rédacteur du Sémaphore, la Dépêche aurait du coup perdu... ce qu'elle va gagner aujourd'hui et sa chute devenait inévitable ce qui n'aurait pas fait l'affaire d'un homme qui a besoin journalièrement d'être défendu comme M. Millet dont tous les actes prêtent à la critique.

Un dernier écho de la réception du 1er janvier

Nous n'avons pu, dans notre précédent numéro, raconter tout ce que l'on nous a rapporté sur la réception des fonctionnaires, des magistrats, du barreau etc, par Monsieur le Résident Millet (saluez ce génie!)

Celui-ci aurait tenu aux fonctionnaires, un tel discours, que tous se sont demandés s'ils étaient les sujets d'une nation libre comme la France où s'ils n'appartenaient pas, par hasard, à quelque peuplade du centre de l'Afrique où fleurit l'esclavage.

De par ordre de René I^{er}, les fonctionnaires n'ont plus le droit que d'aller c.... et se coucher ; défense absolue, expresse leur est faite d'ouvrir la bouche que pour proclamer que le Résident Millet est le plus intelligent des résidents passés et futurs.

Quant aux magistrats et aux avocats, ils ont dû entendre une tirade qui avait pour but de leur faire comprendre comment un homme fort s'y prenait pour faire avaler — sans boire — une série d'impôts,

« Vous avez devant vous une petite porte par laquelle vous voulez faire passer quatre gros paquets. Si vous les présentez de front il est bien certain que vous perdrez inutilement votre temps, mais si vous commencez par en faire passer un ensuite un autre, vous pourrez après faire passer aisément les autres ! »

Ces quatre paquets, représentent, est-il besoin de le dire : 1° l'impôt du timbre et de l'enregistrement, 2° la 3^e Chambre, 3° la Cour d'appel et 4° les patentes.

M. Millet s'est trompé dans ses calculs et il s'aperçoit, hélas ! que la colonie n'a pas voulu se laisser faire, elle tient bien la porte et il faudrait une rude force pour la bousculer et forcer le passage de la petite porte pour nous servir de son langage imagé.

Il faut espérer que le ministère ne laissera pas s'essouffier en vain son pitoyable agent en Tunisie.

Il est trop fort pour rester plus longtemps à la tête du Protectorat.

INSOLENCES & RECOLADES

Nous assistons depuis quelques jours à un drôle de spectacle, qui ne laisse pas de nous attrister.

A la réception du jour de l'an c'étaient des menaces, des rodontades que le Résident adressait à la Colonie, qui avait bondi d'indignation sous la fêrule de ce déséquilibré. Aujourd'hui, après avoir semé le trouble, l'agitation et la haine dans toute la Tunisie, il vient faire des excuses, et

tout cela entouré d'insolences et d'insultes nouvelles à la Colonie toute entière.

Après avoir déposé le long des colonnes de son journal toutes les insultes contre la réunion plénière de dimanche et une partie assez importante de la Colonie, continuant son système de mépris à l'égard de la Colonie française, il refuse de recevoir les délégués nommés par l'assemblée générale, les seuls vrais représentants.

Il devait donner une réponse mardi matin, et dès la première heure il partait en voiture se promener à Rhedir-Soltane.

A quoi bon se déranger pour ces quatre colons, qui ont toutes les sympathies des français ?

Nous nous demandons comment qualifier un pareil sans-gêne qui fait plus que fâcher la plus grande insolence.

A la lettre que ces mêmes délégués lui adressent il répond en convoquant les membres de la Chambre de Commerce n'existant plus depuis dimanche matin.

Et ne s'adressant pas, lui, aux passions populaires, ni à l'amour-propre justement irrité, mais faisant appel au sot orgueil dont sont gonflés quelques-uns, heureusement rares, des membres susdits, il demande de retirer leur démission ou tu moins, tels le Conseil des Ministres, de voter pour l'expédition des affaires.

La reculade de M. Millet est d'autant plus grande que sont grandes les commissions, et elle aurait été complète, sans la pusillanimité des colons convoqués.

Mais tout cela n'efface pas l'injure soufflet appliqué sur la joue de la colonie toute entière.

Il paraît que trois de ces messieurs raient retiré leur démission inutile de nommer ; car les noms de ceux qui auraient fait une pareille reculade seraient cloués au pilori de l'histoire tunisienne.

Toutes ces palinodies, toutes ces lances ne font que grossir les arguments de ceux qui demandent — et demandent — la création d'un Conseil élu au suffrage universel et ayant caractère délibérative.

Ce que l'on nous a conté est tordant d'honneur. C'est la haine implacable, affarouche, dont est animé contre la Tunisie et en particulier notre rédacteur en chef, le directeur d'une feuille à un sou qui pour vivre de se faire couper une tranche de gâteau qui nous a été servi, pour nos états du jour de l'an, sous forme d'impôt du timbre et de l'enregistrement.

Un tunisien facétieux disait la semaine dernière dans le tuyau de l'oreille de l'impersonnage que préside aux destinées du carnard à sept becs et comme dans un chuchotement :

— La Petite Tunisie me doit une forte me.....

— Ah bah ! tiens ! tiens !! tiens !!! mais notre affaire ; nous le tenons, le moyen tout trouvé pour terrasser ce journal m..... exécuté et le faire disparaître de la circulation.

« Je vous remercie, mon ami de la confiance inspirée que vous me faites, vous allez immédiatement poursuivre la « Petite Tunisie » restitution de la somme que vous lui avez douté avancée, n'est-ce pas ? »

— O bonheur ! je nage dans la joie et j'immédiatement réunir mon grand conseil et lui annoncer la bonne nouvelle.

— Oh ! mon ami, mon très cher ami, j'ouïs le plus important ; écoutez-moi bien : de vous aurez obtenu jugement, apportez moi la grosse et je me charge, moi, de vous faire rentrer dans vos fonds dussé-je y mettre 25000 francs de mes économies ; il faut que ce coup de boutoir, — un coup de maître — la jete à l'eau ; que je couche sur la paille ses réacteurs et les fasse crever de faim.

Eh ! bien, le mastodonte s'est simplement laissé rouler et la joie débordante et sans héliange d'un moment tournera à sa confusion car c'est au contraire le tunisien qui était lui-même redevable à la caisse de la « Petite Tunisie » d'une somme dont nous lui avons donné quitus.

Ecce homo !

Nos procès

C'est mardi matin devant M. le juge de paix du canton sud que sont venus les 8 procès que nous a intentés la Dépêche.

M^r Pietra, notre avocat, nouvellement installé à Tunis, sans vouloir plaider au fond, a démontré textes en mains l'incompétence du juge de paix pour tout ce qui regarde la presse ; car la volonté du législateur est formelle, il ne veut pas qu'un

juge puisse connaître des délits, dommages et autres par la voix de la presse.

M^r Pietra, s'est révélé jurisconsulte consommé : éloquent avocat, et sa plaidoirie, malgré le cadre restreint de la justice de paix a surabondamment démontré que ce nouveau maître, serait un des plus brillants du barreau tunisien.

Qu'il nous permette de lui adresser ici toutes nos félicitations, et tous nos remerciements.

La Politique Coloniale un journal probablement vendu au Résident Millet s'exprime ainsi :

Les réceptions du nouvel an avaient attiré une affluence considérable à la Résidence générale. Le secrétaire de la Chambre de Commerce et le président de la Chambre d'Agriculture ont exprimé dans un langage très modéré les desiderata de la Colonie et l'opinion des deux Chambres sur les questions à l'ordre du jour.

M. Millet, Résident Général, a répondu que dans la question de dénonciation du traité italo-tunisien, la Colonie n'avait pas à craindre que ses intérêts fussent négligés, mais que la question était d'ordre diplomatique. Quant à la réforme du régime douanier, il ne faut pas se dissimuler a-t-il dit, qu'elle atteindra les finances de la Régence et, pour balancer la perte qui en résultera, le Résident Général a annoncé à ses administrés la création d'un impôt nouveau sur l'enregistrement et le timbre. La Colonie a dû être satisfaite de ses étrennes.

LE Dernier Meeting de la Colonie Française

A cinq heures du soir, heure indiquée par la convocation, plus de mille citoyens français se pressaient dans la Salle du Café du Cercle.

M. Poulton, toujours dans un langage plein d'énergie patriotique, raconte brièvement les différentes démarches faites par la commission de quatre membres, nommée dans l'assemblée de dimanche : il dit combien ils ont été froissés et peinés de ne pas avoir été reçus, et il fêtrit comme elle le Résident a traité, encore une fois, la colonie dans ces circonstances graves. Il relève, comme elles le méritent, les inexactitudes volontaires que le Résident a publiées dans son journal. Il passe ensuite la parole à M. Bellot, membre démissionnaire de la Chambre de Commerce, qui assistait à l'entrevue de ses ex-collègues avec M. le Résident. M. Bellot rend compte de tout ce que l'on connaît déjà : de la reculade, de la trahison presque des trois membres qui avaient donné leur démission. (On réclame de tous côtés, les noms de ces membres).

Il raconte aussi toutes les excuses, toutes les platitudes, toutes les promesses arrachées par la peur, de M. Millet. M. de Carnières met les choses au point ; les membres de la Chambre de Commerce ont eu le grand tort d'accepter la discussion avec le Résident ; ayant donné leur démission si la Chambre de Commerce n'existait plus, ils n'avaient aucun mandat pour représenter la colonie, les seuls représentants, c'étaient les membres de la délégation nommée, dimanche, eux seuls avaient et ont qualité pour parler au nom de la colonie et traiter avec le gouvernement. Aujourd'hui, le mandat de ces délégués doit être agrandi, il faut qu'ils aillent à Paris, voir les ministres et les membres du Parlement qui s'intéressent à la Tunisie, leur porter les réclamations de la colonie, demander un Conseil colonial élu par le suffrage universel, et le rattachement de la Tunisie au ministère des Colonies, l'incapacité administrative du ministère des Affaires Etrangères, étant surabondamment démontrée.

M. Boday, avocat défenseur de la Résidence, prend la parole pour essayer de sauver le ministre. Sa persistance, son attitude équivoque, ses provocations amènent un certain tumulte dans l'assemblée. L'agent provocateur est vite démasqué et on l'oblige à quitter la tribune.

M^r Mossé, dans un langage aussi digne qu'éloquent, demande que la Commission nommée dimanche accepte, pour mettre tous les bons arguments du côté de la Colonie, de tenter une nouvelle démarche, de subir, peut-être, une nouvelle humiliation, mais la satisfaction doit être donnée pleine et entière et, qui plus est, doit être sanc-

tionnée, doit être garantie autrement que par l'article plus ou moins exact paru dans le journal officiel. Il faut que la suspension indéterminée de tout le décret paraisse au Journal Officiel.

M. de Carnières remonte à la tribune et fêtrit en quelques mots l'attitude de M^r Boday, qui a eu le grand tort de ne pas assister aux réunions antérieures de la Société pour le développement du Commerce et de l'Industrie, et à l'assemblée générale de la Colonie, dimanche matin, et de venir aujourd'hui « avec permission donnée. »

Il y a eu cette après-midi une convocation par la Résidence des membres du barreau et des avocats défenseurs, et M^r Boday, ne prendrait-il pas, en ce moment la parole par ordre supérieur ?

M. Martin met en demeure M^r Mossé d'affirmer que ses paroles n'ont été inspirées que par sa conscience.

M^r Mossé, dans un superbe élan, jure par ce qu'il a de plus sacré que c'est sa conscience seule qui a parlé et qu'il n'a pas obéi à la convocation.

M. de Carnières insiste de nouveau pour l'extension du mandat à donner à nos délégués à Paris.

M. Aubé propose de nommer un comité de permanence qui sera chargé de correspondre avec les délégués à Paris et la Colonie.

Sont nommés : MM. de Carnières, Bellot, Grosjean, Assereto, Goguyer, Dislay, Martin.

On adopte l'ordre du jour suivant présenté par M^r Mossé et amendé par M. de Carnières :

« La Colonie réunie en assemblée générale nomme la même Commission que l'assemblée de dimanche et la charge d'aller encore une fois trouver M. le Résident Général, pour qu'il donne complète satisfaction au sujet du... du 31 décembre. »

Ces délégués, au cas d'insuccès, devront aller à Paris porter les doléances de la Colonie au pouvoir supérieur et demander le rattachement de la Colonie au Ministère des Colonies et la nomination d'un Conseil colonial élu au suffrage universel.

Après deux heures moins le quart on se sépare en commentant avec indignation l'attitude de certain... plus ou moins con...

Sur l'observation de M. Crouzet, MM. Poulton et Aubé, délégués, vont prévenir M. le Résident qu'ils auront l'honneur de se présenter vendredi matin à 9 heures à la Maison de France.

La Justice en Tunisie PENDANT L'ANNÉE 1894

Du rapport adressé au Président de la République par le ministre des affaires étrangères, sur la situation de la Tunisie en 1894, nous extrayons le chapitre III concernant la justice.

§ 1^{er}. — Justice française
Le chiffre des affaires jugées par le tribunal de Tunis au cours de l'année 1894, s'est élevé à 3.993. Il est un peu inférieur au chiffre de 1893, qui était, comme l'indique le précédent rapport, de 4.050. Par contre, le nombre des causes soumises au tribunal de Sousse s'est légèrement accru.

§ 2. — Justice indigène
Les indications présentées plus loin sur le fonctionnement des services pénitentiaires accusent une plus grande rapidité dans l'instruction des affaires criminelles. La proportion des affaires inscrites a été en 1894, plus considérable que l'année précédente.

Les sections civile et pénale de l'Ouzara fournissent, sur le fonctionnement de leurs tribunaux, les documents statistiques suivants :

	Civiles	Pénales
Affaires en cours au 1 ^{er} janvier 1893.....	832	473
Affaires reçues en 1894.....	2.515	3.717
Affaires jugées.....	2.489	3.329
Affaires en cours au 1 ^{er} janvier 1895.....	585	861

§ 3. Services pénitentiaires

L'administration pénitentiaire comprend : à Tunis, une maison d'arrêt, de justice et de correction pour les européens, une prison préventive et correctionnelle indigène pour les hommes, un établissement de même nature pour les femmes ; au Bardo, une maison de correction pour les indigènes ; à La Goulette et à Rhal-el-Melah, deux bagnes ; à Nabeul, une maison de correction de condamnés indigènes, et à Sousse, à Kairouan et à Sfax, trois établissements mixtes, c'est-à-dire servant à la fois de maison d'arrêt pour les européens et de maison de correction pour indigènes ; soit en tout dix établissements.

Au cours de l'année 1894, la prison de Nabeul a été complètement transformée.

Les salles de détention ont été convenablement aménagées; un logement pour le gardien-chef, ainsi qu'un infirmerie pour les malades, ont été installés.

La prison de Kairouan, construite vers la fin de l'année 1893, a été pourvue en 1894 d'un gardien en chef européen.

Au 31 décembre 1893, l'effectif des prisons était de 1.177 détenus; au 31 décembre 1894, il était seulement de 1.114, bien que le nombre des entrées dans le courant de l'année a été supérieur à celui de l'année 1893. Ces résultats sont dus à la plus grande rapidité apportée dans l'instruction des affaires pendantes devant les Tribunaux de l'Ouzara.

La mortalité a sensiblement diminué. Les soins d'hygiène, de propreté et de salubrité ont été l'objet d'une préoccupation constante. Les locaux de la prison de Tunis ne répondent pas entièrement aux besoins du service, mais toutes les précautions ont été prises pour remédier dans la mesure du possible aux déficiences qui avaient été signalées. Des douches ont été installées dans les principaux établissements et fonctionnent d'une façon régulière pendant la saison chaude; en hiver, tous les linges, nattes et couvertures sont désinfectés par l'acide sulfurique. De nouvelles infirmeries spacieuses et bien aérées, installées pendant l'année 1894, sont visitées régulièrement par les médecins. La nourriture a été améliorée. Un régime alimentaire uniforme existe dans tous les établissements.

Le travail des condamnés, qui avait été pendant les années 1892 et 1893 expérimenté à la prison du Bardo, a été étendu successivement aux prisons de Sousse et de Nabeul. Il pourra, dans un avenir prochain, recevoir une nouvelle extension.

DERNIÈRE HEURE

Au moment de mettre sous presse, nous ne savons si le Résident a voulu condescendre à recevoir les délégués de la colonie.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Le journal vice-officiel contient une petite perle dans son numéro du 7 courant.

« Timbres pour collection, prix exceptionnel de bon marché. »

« S'adresser à la salle des dépêches : »

Déjà ! serait-ce les timbres réformés avant d'avoir servi.

La Colonie française a rendu à Madame la Résidente Générale la monnaie de sa pièce, en s'abstenant en masse d'aller samedi à la soirée de la Société de Bienfaisance Française.

L'an dernier, on le sait, Madame Millet au dernier moment avait fait chauffer l'Hiirondelle et filé sur Bizerte ne voulant pas se trouver au bal de la Société de Bienfaisance avec les « femmes de ses fournisseurs » ; cette année ce sont celles-ci qui n'ont pas voulu se trouver avec elle. Elles ont bien fait.

Cette abstention a, naturellement, provoqué une réflexion désobligeante dans le journal de la résidence, contre les femmes des fournisseurs :

« Il n'y a pas eu foule, à proprement parler, mais si l'assistance était peu nombreuse, on peut dire qu'elle était bien choisie. »

N'y avait-il pas là, en effet, toute l'élite du rond-de-cuirisme ? cette nouvelle aristocratie, si bien tournée en ridicule par Rochefort, dans un de ses brillants articles ?

ROYAL CHAMPAGNE nec plus ultra

Nous avons appris avec plaisir l'élévation au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. Proust, l'honorable directeur du Comptoir national d'escompte, ancien officier principal d'administration et celle de M. Anthony, sous-intendant militaire comme chevalier du même ordre.

Nos félicitations à ces messieurs.

M. Georges, inspecteur au service central du Bône-Guelma, nommé chef d'exploitation des lignes tunisiennes à voie étroite à Tunis est arrivé cette semaine en notre ville.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Si les femmes des contrôleurs s'en mêlent, nous nous demandons où s'arrêtera la fraude.

Il y a quelque temps, la femme d'un de nos contrôleurs persona grata à la résidence s'est avisée de voyager avec un billet périmé.

Le mari a eu le bon esprit de payer, mais le conducteur pour avoir mal fait son service a attrapé deux francs d'amen-de.

Plaignez ce pauvre cerbère.

Les shires du commissaire Lardet, au lieu de perdre leur temps à filer d'innoffensifs citoyens feraient mieux de surveiller certain premier étage d'une maison de la rue d'Egypte, où il se passe, paraît-il, des choses qui n'ont rien de commun avec la morale, mais ont beaucoup de rapport avec les mœurs.

La Petite Tunisie se trouve, à Tunis, en dépôt chez les principaux libraires.

THÉÂTRE MUNICIPAL

Le Bossu, dimanche avait fait salle comble, le succès de M. Boule a été sans pareil, à cet artiste doit d'ailleurs être habitués aux applaudissements qui lui prodigues avec raison le public, chaque fois qu'il paraît en scène.

Excellente aussi Mme Boyer, grand premier rôle noble : élégance, noblesse et distinction cette artiste réunit toutes les qualités qu'il faut aux rôles qu'elle remplit d'ordinaire.

Très bien dans le Bossu, supérieure dans l'Abbé Constantin.

M. Delmay est extraordinaire de naturel, de science scénique, et malgré son timbre de voix, est goûté du public. M. Delair a été très applaudi dans la Dame au Camélio, pas si bien dans l'Abbé Constantin.

Si nous avons réservé Mme Darbelly pour la fin c'est que nous avons voulu la garder — comme on dit — pour la bonne bouche. C'est sans contredit l'étoile de la troupe, avec quel charme, quelle émotion quelle passion a-t-elle rendu le rôle si touchant de Marguerite Gauthier, tout a été parfait même sa mort. Il est quelquefois fort difficile de bien mourir.

Folies-Bergère

M. J. Galano tient un vrai succès avec les Noëls, pierrots-duettistes, malade des Folies-Bergère, mais malade de rire. On leur demande sans cesse la Géographie moderne, le Père Simeon, que tout le monde voudra entendre. Extraordinaires aussi les Willis, clowns-musicaux, grotesques.

On se demande comment on peut arriver à un degré de dislocation pareille à celle de M^{me} Willis.

Jeudi 9 janvier débuts de Mlle Anna Doré, comique de genre.

Samedi 11 janvier :

Bal-redoute, blanc et rose

au bénéfice

des CANTINES SCOLAIRES

AU FLAMANT ROSE

M. BLANC, Naturaliste

Rue Al-Djazira (en face l'Hôtel de Paris), Tunis

PELLETERIE ET PLUMES

NATURALISATION et TANNAGE

Préparation, Vente et Achat

DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX

Oiseaux naturalisés et bruts pour Modes

Seule Maison Française de

CONFISERIE-PÂTISSERIE

A. BOURRELY

TUNIS — 24, Avenue de France, 24 — TUNIS

SPECIALITÉ DE DATTES FARCIES

Grand Choix d'Articles

POUR LES

FÊTES DES NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Colis Postaux

La Maison SAINT-FRÈRES

ayant complètement supprimé la vente de demi-gros et détail. M. Gauvain, ex-employé de ladite maison, vient d'ouvrir un dépôt des produits de cette maison, rue d'Espagne, 22.

AVIS

Le propriétaire de la Trattoria de la Smania rue de la Kasba 25 a l'honneur d'informer sa clientèle que, le 1^{er} janvier 1896, il transfère son restaurant rue des Glacières 12.

A. SALVARELLI.

Soufre pour la Vigne

MINÉRAL DE BIABAUX

Francs 7,50 les 100 kilos pris à Tunis

S'adresser à M. DAPOIGNY, 5 rue d'Espagne

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marolienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS. — 1. Rue des Glacières — TUNIS

Goûter le CHOCOLAT DOURA

c'est l'adopter

2 FRANCS LE KILO

Dépôt: Rue des Glacières, 10-23-29, Tunis

LIBRAIRIE-PAPETERIE D'AMICO

Etranges 1896

Albums souvenirs de Tunis. Albums pour les portefeuilles. Portecartes. Portecigares, etc. Objets de piété, statues religieuses, etc. Brevets de compas, nécessaires, etc. Etranges, dont plus de 60 nouveautés de rabais au dessous des prix du catalogue.

BOIS DU NORD

Chêniers, Planchettes, Chevrons, Linteaux à toitures, Lattes à plafond
BAPTISTIN BRÉMOND
SCIERIE MÉCANIQUE. — MENUISERIE ET CHARPENTE
Rue de la Marine, 1-2-3
de Belfort. — TUNIS

LIBRAIRIE PARISIENNE

Avenue de France, sous les arcades

ABONNEMENT A LA LECTURE

Tout abonné à la lecture de ce journal a droit à une réduction de 25% sur le prix de la location de son appartement. Les dernières nouveautés mises en lecture, sont :

La Gallie par Pierre Loti;
Sous la tente par Paul Brulat;
Les idées par L. A. Daudet;
L'âme d'un homme par ***;
Comme confidant par E. Voila;
Confidant de femmes, par Jannine;
Les gais par R. Milès;
Les traîtres par Marie Louise, suite de Mme
Sans-Gêne par Gyp;
Ces bons par Gyp;
Procès par E. ZOLA
Un caud chaque ottement de 3 fr. 50 est exigé à la gare qu'on emporte.

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

BOURY, armurier

23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'il trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleurs français et dans d'excellentes conditions.

ENTREPRISE DE DALLAGES en mosaïques

Romains et Vénitiennes en marbre Les meilleurs dallages que l'on puisse adopter L. & A. ODORICO frères

Entrepreneurs mosaïstes, 33, rue de l'Alfa — TUNIS —
Ouvrages de luxe pour maisons riches, villas, châteaux et églises — Ouvrages simples pour maisons bourgeoises et de rapport — Spécialité de baignoires et éviers en mosaïque, colonne en mosaïque de toutes dimensions sur commande.

TRAVAIL TRÈS SOLIDE ET BIEN SOIGNÉ
Prix modérés

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées. Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr. — défer des contrefaçons
DÉPÔT : à la Pharmacie E. NÉE

AU BON MARCHÉ

28 Rue d'Italie — Tunis

La maison connue jusqu'à ce jour sous le nom de Nations Unies vient de procéder à des agrandissements et créer un 2^e magasin ou était tout dernièrement le Nouveau Paris lequel sera exclusivement consacré à la vente des articles de ménage en fer battu et émaillé du Comptoir de l'Est: vannerie, brosse-rie, lampisterie, coutellerie, couverts, toile cirée, divers et articles de Paris

Le 1^{er} Magasin reste ce qu'il était avant, avec ses approvisionnements de faïence, porcelaine, verrerie, poterie à feu et grès bleu d'Alsace pour les salaisons et les conserves. Nous avons aussi les grands vases à fleurs verts pour vestibules, squares.

A l'occasion de l'ouverture, il sera soldé des articles émaillés un peu défranchis, à moitié prix: des verres à pied à 1 50 la douzaine, des soucoupes de porcelaine à un sou et des tasses à 2 sous.

Teinturerie Parisienne

L. DAVIN Fils
USINE A VAPEUR
Rue de Portugal, 23 (rue d'Espagne prolongée)
TUNIS
Succursale à Sousse (MAGASIN GÉNÉRAL)

MAISON F. DUC Hôtel-Restaurant Californie

44, Cours Belsunce — MARSEILLE
Service à la carte et à prix fixe
GIRAUD ET RICHARD, successeurs

Restaurant d'Athènes

GRAND ARRIVAGE
de Vin de Samos
authentique) de provenance directe
Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile
CHEZ M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4, Tunis

MM. Assereto et Bianchi ont l'honneur d'informer le public qu'ils vendent ou construisent sur devis, à Hammam-El-Lif, des maisons économiques avec jardin, clôture et eau, depuis deux mille cinq cents francs, avec facilités de paiement.
Pour traiter, s'adresser à M. Bianchi, à Hammam-El-Lif, ou à M. Assereto, à Tunis, rue Es-Sadikia, 20.

Quincaillerie Martz & Chaudron

PELLET & AZERM, Successeurs
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS
— 0 —
Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage
Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles pour
Clapets et Joints à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

AU QUINQUINA VINCENT

(Marque déposée)
Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage (GROS ET DÉTAIL)
Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

Au Cadran Universel

Charles Kloth. — Riche assortiment en horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie pour étrennes et cadeaux de nocces.

MONTRES RÉGULADOR

MM. DEVILLE & C^{ie} ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle et le public, qu'en raison des agrandissements apportés à leur installation et les achats importants de bois qu'ils viennent de faire, les ateliers de grande construction et la scierie à vapeur sont transférés avenue de Carthage et les bureaux et entrepôts restent avenue de la Marine, 13.

Jean BIANCHI, marchand-tailleur, rue de l'Eglise, 5, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un très grand assortiment d'étoffes pour la saison d'hiver des premières fabriques de France et d'Angleterre et qu'en raison des avantages qu'il a pu obtenir, il pourra livrer des costumes à des prix défiant toute concurrence.

POIDS ET MESURES

L. GOSLAY, rue de la commission, 3
Ancien Magasin Borrel (graveur)
Atelier de Réparation de tous instruments de pesage. — Petite Mécanique et Serrurerie. — Vélocipèdes et Machines à coudre.
PRIX MODÉRÉS

Le gérant: U. CROUZET.
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 14

Restaurant de Bourgogne
9, Rue Al-Djazira
Cuisine Bourgeoise
REPAS A LA CARTE
Pensions à des prix très modérés
Chambres Meublées

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme
d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alloth
Propriétaires-Industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX
HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange
EXPÉDITION EN COLIS POSTAUX DE 5 KILOS
en Tunisie, Algérie, Corse, France
et à l'étranger.
Livraison à domicile en estagnon
de 5, 10, 15, 20 et 25 kil.
S'adresser pour toutes les Com-
mandes à M. PAUL NADAL, repré-
sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Ita-
lie. — TUNIS.
Envoifranco d'échantillons sur demande

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avances
sur titres et sur marchandises, chèques,
ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions
sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc.,
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans..... 4%
A 2 ans..... 3%
Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts
sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux,
Ces coffres installés dans une serre spéciale, sont
la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Matériaux de Construction
A. DE PARADE, 20 rue d'Espagne
TUNIS
Fabricant de Chaux, Briques et Plâtre
Demandez le dernier Prix-Courant.
Grande baisse de prix sur tous les
articles.

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 — TUNIS
Brioche. — Croissants. — Petits
Pains pour thé et café. — Bonbons.
— Gâteaux. — Tartes. — Desserts,
etc.

Pains de luxe et de ménage. — Spé-
cialité de Pains anglais. — Biscuits.
— Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs
de premier choix. — Petits fours. —
Fournitures pour soirées, Baptêmes,
Mariages et Bals.

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements.
— Avances sur prêts, sur la
marchandise et sur hypothèques
immobilières ou maritimes. — Dé-
pôts à vue et à échéances fixes —
Garde de titres. — Paiement et es-
compte de coupons. Reports. —
Ordres de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
péens. — Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

CRÈMERIE FRANCAISE
Epicerie fine. — Produits de choix et de premières provenances
REBOURGEOIN
TUNIS — 5, Rue d'Italie, 5 — TUNIS
MAISON SPÉCIALE pour les
Beurres extra-fins et les
Fromages d'origine PRIX MODÉRÉS
CONSERVES ALIMENTAIRES
Salaisons
Légumes secs
Cafés
THÉS — CONFITURES — LIQUEURS
Expéditions à l'intérieur

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS
Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à l'agence pour la pose de travaux.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., opérations diverses
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans..... 4%
A 2 ans..... 3%
Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, sont la plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES CHÈVRES ?
VOS CHEVEUX TOMBENT-ILS ?
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de votre jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les pellicules du cuir chevelu. Résultats inespérés. Vente Exigée sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 23, Rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.
Se trouve au MAGASIN GÉNÉRAL, 10, rue de France.

LE MONDE
C^o Française d'Assurances sur la vie contre l'incendie
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 46, rue de la Harpe
Sous le contrôle de l'ÉTAT



La Cie Le Monde opère à primes fixes. Les propriétaires et les locataires à une prime individuelle et les domestiques des assurés. Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, avenue de Paris.

AVANT DE FAIRE SES ACHATS
VISITER LES GRANDS MAGASINS
"AU BON MARCHÉ"
12, 14, 14 bis rue Carthage
V. CATANIA, PROPRIÉTAIRE
Assortiments considérables de Soieries, Linages, Nouveautés de la saison, Bonneterie, Lingerie, Chaussures, Modes et Confections, Draperies pour hommes, Vêtements sur mesure.
Prix défiant toute concurrence

"L'AFRIQUE FRANCAISE"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital : UN MILLION
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger
Incendies
propriétés mobilières et immobilières
RÉCOLTES SUR PIED en gerbes et en meules
Accidents
Collectifs pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
Individuels, chevaux et voitures
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2% — 6 mois 2 1/2% — 1 an 3%

A VENDRE - OCCASION
MAISON, construction neuve, située à Bab-Djedid n° 65;
MAISON, construction européenne, située rue Sidi-el-Béchir numéros 19 et 21;
MAISON, construction européenne, située rue de l'Alfa n° 11.
PROPRIÉTÉ, avec nombreux bâtiments construits à l'étrangère, à l'état neuf, à Hammamet; situation magnifique, à proximité du chemin de fer.
S'adresser au propriétaire, tous les jours, de trois à quatre heures, HÔTEL DE L'ISÈRE, chambre n° 3, rue Al-Djazira.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
GROS **DOURA Frères** DETAIL
Entrepôts : rue des Glacières, 10 23 23
Succursales : Rue de Zargoun, 4
Denrées coloniales; Légumes secs; Conserves alimentaires; Savons de France et de Sousse; Semoules et Farines; Pétrole et Huile de Sousse; Liqueurs ordinaires et des premières marques.

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, agents
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménagements.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballeur de Paris est attaché à l'Agence

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et C^o et du champagne Montebello

MESSAGERIES FRANÇAISES
Marche du Courrier en correspondance avec la C^o Bone-Guelma
De Tunis à Medenine et vice-versa
Départ de Tunis à 8 h. 30 matin; arrivée à Sousse à 9 heures soir.
— Sousse à 10 heures 30 soir; arrivée à Sfax à midi 30.
— Sfax à 2 heures soir; arrivée à Gabès à 8 heures matin.
— Gabès à 9 heures 30 matin; arrivée à Médenine à 8 heures soir.
— Médenine à 9 heures 30 soir; arrivée à Gabès à 8 heures matin.
— Gabès à 9 heures 30 matin; arrivée à Sfax à 3 heures 30 matin.
— Sfax à 5 heures matin; arrivée à Sousse à 7 heures soir.
— Sousse à 8 heures 30 soir; arrivée à Tunis à 9 h. 45 matin.
De Tunis à Zaghuan et vice-versa
Départ de Tunis à 8 heures matin; arrivée à Zaghuan à 2 heures soir.
— Zaghuan à 8 heures matin; arrivée à Tunis à 2 heures soir.
De Kalaâ-Khira à Djemaâl par Sousse et vice-versa
Départ de Kalaâ à 5 heures matin; arrivée à Sousse à 6 heures 15 matin.
— Sousse à 7 heures matin; arrivée à Djemaâl à 9 heures 30 matin.
— Djemaâl à 1 heure soir; arrivée à Sousse à 4 heures soir.
— Sousse à 4 heures 15 soir; arrivée à Kalaâ à 5 heures 30 soir.

C DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
— tous les dimanches à 4 h. du soir de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SFAX, GABES et DJERBA
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne
L'Agent, J.B. PÉDELUPÉ,

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir.
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m.
Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin.
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Mardi à 14 matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures.
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin.
Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30.
Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30.
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.
Prix des Places :
1^o classe, 100 fr. 2^o cl. 70 fr. 3^o cl. 30 fr. 4^o cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia.